



AUTOMNE 2021 | VOL. 12
ÉDITION POUR LES PARTICIPANTS ACTIFS

MISE À JOUR SUR LE RRSPNB

DANS CE NUMÉRO

- 1 | VOS PRESTATIONS AUGMENTENT ENCORE
- 1 | ÉVÉNEMENTS DE LA VIE : DÉCÈS D'UN PARTICIPANT
- 2 | À PROPOS DE VOTRE RÉGIME DE RETRAITE DANS LES SERVICES PUBLICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
- 3 | VOTRE RRSPNB EN 2020
- 5 | RAPPORT SEMESTRIEL SUR LES PLACEMENTS DE 2021
- 7 | ASSEMBLÉE ANNUELLE D'INFORMATION 2021 DU RRSPNB
- 7 | MODIFICATION DES DOCUMENTS CONSTITUTIFS

COORDONNÉES

PAR LA POSTE :

Conseil des fiduciaires du Régime
de retraite dans les services publics
du Nouveau-Brunswick
a/s de Vestcor
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

PAR TÉLÉPHONE :

1-800-561-4012 (sans frais)
506-453-2296 (Fredericton)

PAR COURRIEL : info@vestcor.org

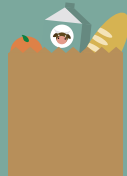


VOS PRESTATIONS AUGMENTENT ENCORE

Le conseil des fiduciaires a pu approuver un rajustement intégral au coût de la vie (RCV) pour tous les participants actifs, retraités et bénéficiant de droits acquis différés, qui sera versé le 1^{er} janvier 2022. Pour la période de 12 mois se terminant le 30 juin 2021, l'augmentation de l'IPC moyen était de 1,46 %.

Dans le cas des participants actifs et bénéficiant de droits acquis différés, l'augmentation de 1,46 % sera appliquée aux prestations de retraite accumulées jusqu'au 31 décembre 2020. Cela aura une incidence positive sur leur pension future. L'augmentation sera appliquée aux prestations de retraite mensuelles des participants retraités à compter du 1^{er} janvier 2022.

Pour savoir comment le RCV a été calculé, consultez le feuillet d'information sur le RCV à vestcor.org/rrspnb-rcv.



Rajustement au coût de la vie (RCV) accordé depuis la conversion du régime

Année de l'attribution (1^{er} janvier)

RCV

2022 1,46 %

2021 1,46 %

2020 2,12 %

2019 1,88 %

2018 1,47 %

2017 1,40 %

2016 1,49 %

2015 1,43 %

2014 0,96 %

Événements de la vie : Décès d'un participant

Comme vous êtes un participant du RRSPNB, votre conjoint ou votre bénéficiaire désigné pourrait être admissible à des prestations de survivant à votre décès.

La mort d'un être cher peut être bouleversante et, dans ces moments-là, il peut être très difficile de penser à tout ce qui doit être fait. Vestcor, notre administrateur des pensions, s'engage à aider vos proches tout au long du processus de demande de prestations de survivant et à le rendre aussi simple que possible.

Pour ce qui est des participants actifs (employés ou en congé approuvé), l'employeur avisera Vestcor de leur décès. Vestcor fournira des documents au survivant concerné du participant, afin qu'il choisisse l'option qu'il privilégie pour la pension. Quant aux participants bénéficiant de droits acquis différés ou retraités, leur conjoint ou bénéficiaire devra communiquer avec l'équipe des Services aux membres de Vestcor au 1-800-561-4012.

Si vous avez des questions sur ce processus, contactez l'équipe des Services aux membres de Vestcor par téléphone au 1-800-561-4012 ou par écrit à info@vestcor.org.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur d'autres événements de la vie qui peuvent influencer sur votre pension, veuillez visiter la page vestcor.org/evenements-de-la-vie.



AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : Ce bulletin est une publication au nom du conseil des fiduciaires du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. Cette publication vise à fournir de l'information au sujet du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. En cas de différence entre les renseignements contenus dans le présent bulletin et le texte du Régime ou les autres documents constitutifs appropriés, ces derniers auront préséance.

À PROPOS DE VOTRE RÉGIME DE RETRAITE DANS LES SERVICES PUBLICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Votre RRSPNB est un régime à risques partagés, conçu pour offrir à ses participants actifs et retraités un régime de retraite **sûr, abordable et viable à long terme**.

Pour ce faire, le régime suit des **stratégies de placement à plus faible risque**, afin de protéger l'actif de ses participants, comme le prévoit la *Loi sur les prestations de pension* et les documents constitutifs.

QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE ?

En raison de la nature à faible risque de votre RRSPNB :

- Lorsque les rendements des marchés financiers sont plus élevés, les rendements du RRSPNB peuvent être inférieurs à ceux de certains régimes de retraite à prestations déterminées, comme en 2019 et 2020 ; MAIS,
- Lorsque les rendements des marchés financiers sont plus faibles, les rendements du RRSPNB devraient être supérieurs à ceux de certains régimes de retraite à prestations déterminées. Par exemple, en 2018, de nombreux régimes de retraite à prestations déterminées ont affiché des rendements négatifs, tandis que le RRSPNB a eu un rendement positif et le conseil des fiduciaires est resté en mesure de continuer à accorder un rajustement du coût de la vie à tous les participants actifs et retraités du régime.

Comparer le taux de rendement du RRSPNB aux régimes de retraite à prestations déterminées revient à comparer des pommes à des oranges. Les données démographiques, les profils de risque, les objectifs et les autres caractéristiques des régimes de pension sont différents.

EST-CE QUE CELA FONCTIONNE ?

Le RRSPNB est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014. À ce jour, cette stratégie à plus faible risque a donné les résultats suivants :

- **Rendements annuels à long terme qui ont été plus élevés que le montant nécessaire pour payer votre pension dans l'avenir, selon l'évaluation actuarielle du régime (voir la page 4).**
- **Un rajustement intégral au coût de la vie (indexation) est accordé à tous les participants - actifs et retraités - chaque année.**

QUI EST IMPLIQUÉ ?

Le RRSPNB est supervisé par un conseil des fiduciaires qui s'assure que le régime demeure sûr, abordable et viable. Dans le cadre de ses fonctions, le conseil des fiduciaires examine les taux de rendement et les risques pour s'assurer que toutes les exigences légales sont respectées et que les points de référence sont atteints.

Votre RRSPNB continue de dépasser son taux de rendement requis et ses objectifs de risque et continue d'enregistrer des excédents en cas de conditions de marché plus faibles ou de changements dans le passif du RRSPNB. Des mises à jour vous sont communiquées au moyen de bulletins semestriels, de rapports annuels et d'une réunion d'information annuelle.

Votre RRSPNB continue de dépasser son taux de rendement requis et ses objectifs de risque

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour en savoir plus sur votre conseil des fiduciaires et ses responsabilités, accéder aux bulletins d'information des participants, regarder la série de présentations vidéo à l'intention des employés, et plus encore, visitez vestcor.org/rrspnb.

Votre RRSPNB en 2020

Participation



Votre RRSPNB avait

40 833

participants actifs, à la retraite et avec droits acquis différés

au Nouveau-Brunswick et à travers le monde.

Rendement des placements en 2020

7,23 %
en rendement brut des
placements au 31 décembre 2020

Augmentation des actifs de placements de
412 millions
de dollars depuis le 31 décembre 2019

8,746 milliards
de dollars en actifs de placement au
31 décembre 2020

Pour en savoir plus au sujet du rendement des placements de mi-exercice du régime, consultez la page 5.







Rapport d'évaluation actuarielle

EN QUOI CONSISTE UN RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE?

Le rapport d'évaluation actuarielle est un outil important qu'utilise le conseil des fiduciaires. Il évalue la capacité du RRSPNB à vous offrir des prestations de retraite, en qualité de participant. Il sert aussi de guide au conseil dans la prise de décisions relatives aux finances du RRSPNB, notamment l'octroi d'un RCV. La *Loi sur les prestations de pension* exige que le conseil embauche un actuaire pour réaliser ce rapport chaque année.

QUELS ÉTAIENT LES RÉSULTATS EN 2020?

Le 1^{er} janvier 2021, le RRSPNB a dépassé tous les objectifs de la gestion des risques établis dans le rapport d'évaluation actuarielle. Un résumé de ces objectifs est présenté ci-après. Il est possible de lire le rapport complet sur le site vestcor.org/rrspnb, sous la rubrique « Résultats financiers », « Évaluations actuarielles ».

	Cible	Résultats actuels au 1 ^{er} janvier 2021	Résultats antérieurs au 1 ^{er} janvier 2020
Objectif premier de la gestion des risques - Atteindre un taux de probabilité d'au moins 97,5 % que les prestations acquises ne diminuent pas au cours des 20 prochaines années.	97,5 %	99,10 %  Dépassée	99,35 %  Dépassée
Premier objectif secondaire de la gestion des risques - Accorder une indexation correspondant à plus de 75 % de l'IPC aux participants et aux retraités au cours des 20 prochaines années	75 %	82,00 % de l'IPC  Dépassée	88,60 % de l'IPC  Dépassée
Deuxième objectif secondaire de la gestion des risques - Arriver à un taux de probabilité d'au moins 75 % que les prestations accessoires (c.-à-d. la subvention de retraite anticipée) soient versées au cours des 20 prochaines années.	75 %	98,40 %  Dépassée	98,90 %  Dépassée

En outre, le rapport fait le point sur la capitalisation du RRSPNB, c'est-à-dire le **niveau de provisionnement**.

Coefficient de la valeur de terminaison

114,9 %

Sert à calculer les prestations d'un participant à la cessation d'emploi, au décès ou à la rupture du mariage.

Coefficient de capitalisation du groupe avec entrants sur 15 ans

130,4 %

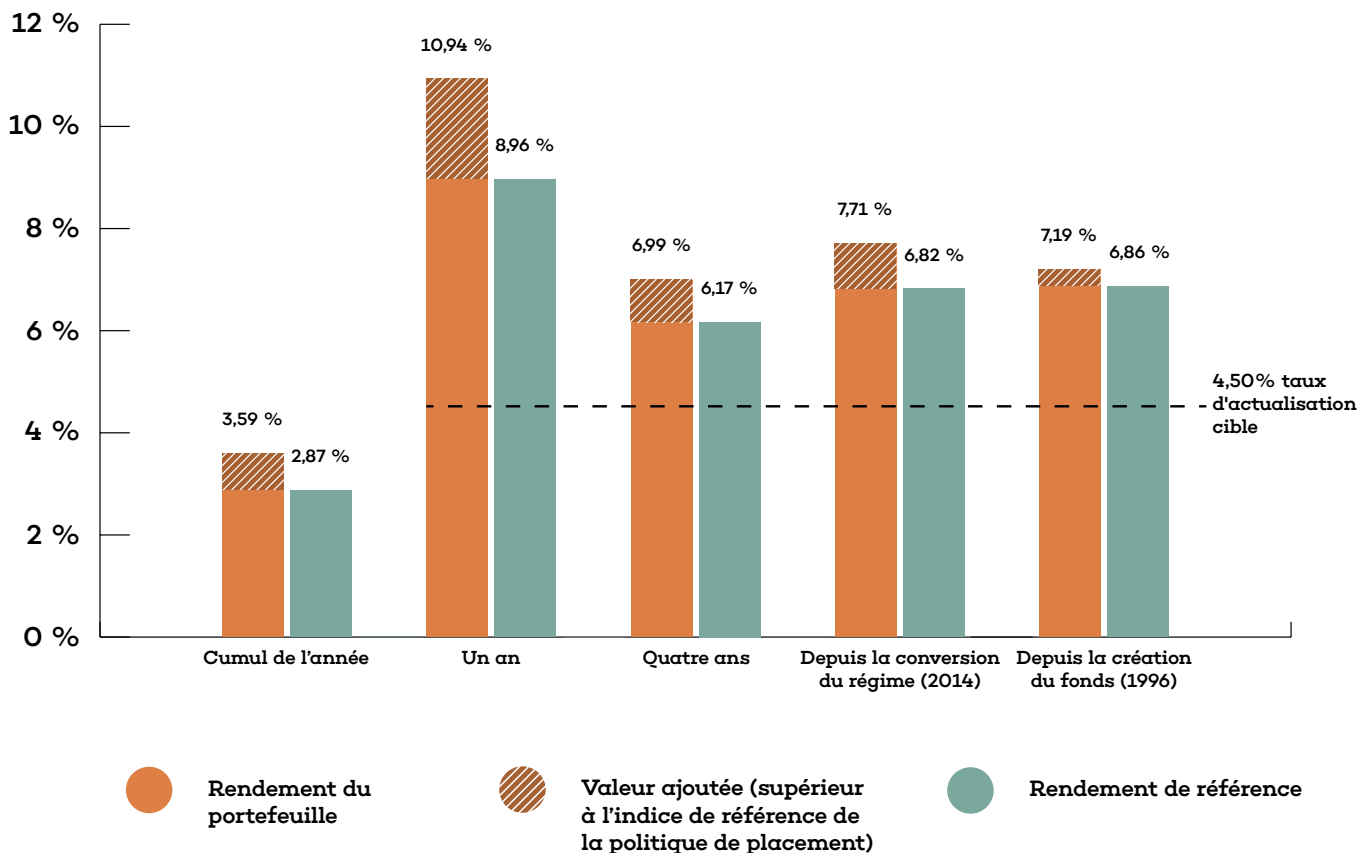
Sert à déterminer les mesures que doit prendre le conseil des fiduciaires en vertu de la politique de financement du RRSPNB, comme l'octroi d'un RCV.

L'approche prudente adoptée pour le RRSPNB s'est avérée favorable depuis la conversion du régime en 2014. Afin de préserver le RRSPNB contre d'éventuels replis des marchés, le taux d'actualisation du régime est passé de 4,75 % à 4,5 %, comme l'a recommandé l'actuaire indépendant du régime. Le taux d'actualisation est le taux de rendement à long terme requis pour que le régime demeure viable. La réduction du taux d'actualisation a pour effet notamment d'accroître le passif actuariel du régime, ce qui signifie que, même si les fonds du RRSPNB ont continué d'augmenter, la croissance des coefficients de capitalisation a été ralentie.

Vous souhaitez en savoir plus sur votre régime? Le Rapport annuel 2020 du RRSPNB est maintenant disponible sur le site vestcor.org/rrspnb.

RENDEMENT DU RRSPNB (BRUT) 3,59 % AU 30 JUIN 2021	AUGMENTATION NETTE DE 217 millions de dollars DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2020	LES ACTIFS DE PLACEMENT S'ÉLEVENT À 8,963 milliards de dollars
--	---	--

RENDEMENTS DES PLACEMENTS (AU 30 JUIN 2021)



La forte reprise des marchés des capitaux mondiaux observée au second semestre de 2020 s'est poursuivie durant la première moitié de 2021. Les marchés boursiers ont dominé la reprise, les marchés canadiens ont enregistré les gains les plus importants de la période janvier-juin et l'indice composite TSX a progressé de 17 %, ce qui se compare favorablement aux marchés du reste du monde développé (+9,6 %) ainsi qu'aux marchés émergents (+4,4 %).

Au 30 juin, le programme de placement bien diversifié du RRSPNB enregistrait un rendement positif depuis le début de l'année de 3,59 %. Plus important encore, le rendement à long terme annualisé sur quatre ans de 6,99 % et le rendement annualisé de 7,19 % depuis le début de la gestion par Vestcor en 1996 se maintiennent au-delà du taux d'actualisation de 4,50 % fixé pour le fonds.

ACTIFS DE PLACEMENT

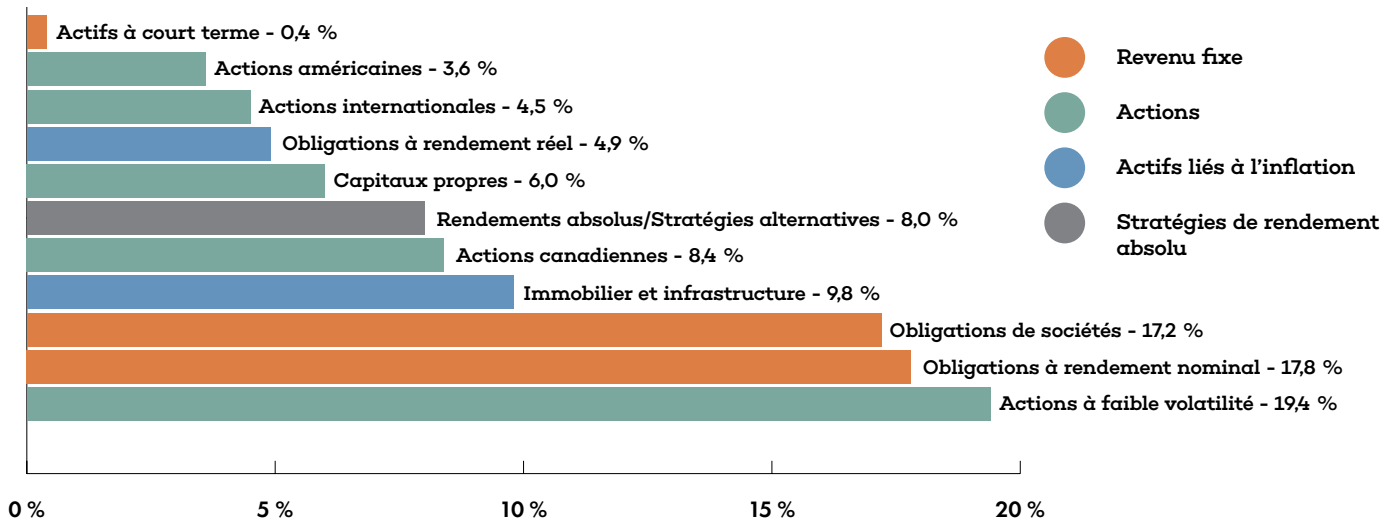
La juste valeur des actifs de placement du RRSPNB au 30 juin 2021 s'établissait à 8,963 milliards de dollars, en hausse de 217 millions de dollars par rapport à la juste valeur des actifs au 31 décembre 2020.

RAPPORT SEMESTRIEL SUR LES PLACEMENTS DE 2021 (SUITE)

COMPOSITION DE L'ACTIF

Les pondérations de la composition des actifs de placement se sont maintenues assez près des cibles de la politique de placement au cours de l'année. Le diagramme ci-dessous illustre la composition de l'actif au 30 juin 2021 et la diversification des actifs de placement du régime.

Ventilation de la composition de l'actif au 30 juin 2021



APERÇU DE LA SITUATION DU MARCHÉ

Si dans l'ensemble la reprise de l'économie et des marchés après la pandémie de COVID-19 et la récession qui l'a accompagnée s'est poursuivie jusqu'en 2021, plusieurs signes de mise en garde se profilant à l'horizon incitent à rester prudent. Le Conseil de la Réserve fédérale américaine a fermement indiqué que le pic de l'inflation actuel devrait être transitoire, et les marchés réagiront probablement fortement à tout changement perçu dans la trajectoire des taux d'intérêt par rapport aux attentes actuelles. En outre, l'effort de vaccination contre la COVID-19 continue d'être le principal moteur de la réouverture économique, les différences régionales dans les taux de vaccination indiquant que la reprise mondiale continuera d'être inégale à court terme.

Quant à l'avenir, les investisseurs sont confrontés à des conditions similaires à celles décrites dans nos rapports précédents, avec des valorisations tendues, une incertitude économique persistante dans certains segments de l'économie et une disparité importante dans le succès des programmes de vaccination à l'échelle mondiale.

Pour obtenir de plus amples renseignements, notamment un résumé des perspectives du marché pour cette période, consultez les mises à jour du marché trimestrielles fournies par Vestcor à vestcor.org/miseajourdumarche.

DÉFINITIONS UTILES

Composition de l'actif : ventilation des actifs de placement d'un fonds ou d'un portefeuille.

Actions : titres de placement qui représentent une participation dans un élément d'actif, par exemple les actions dans une société.

Taux d'actualisation : taux auquel la valeur des flux de trésorerie d'un élément d'actif est actualisée pour déterminer la valeur actuelle de cet élément d'actif. Dans un fonds de pension, taux de rendement net hypothétique du placement dont le fonds a besoin pour obtenir un rendement positif prudent à long terme. Le taux d'actualisation d'un fonds de pension est déterminé par l'actuaire indépendant du régime.

Taux de rendement brut : rendement avant la déduction des frais, par exemple les frais de gestion de placements.

Énoncé des politiques de placement : document juridique qui décrit les politiques et les procédures de placement d'un fonds.

Pour des définitions encore plus utiles, vous pouvez trouver un glossaire des termes relatifs au RRSPNB sur vestcor.org/glossaire.



ASSEMBLÉE ANNUELLE D'INFORMATION 2021 DU RRSPNB

Le 6 octobre 2021, nous avons tenu notre septième assemblée annuelle d'information par webdiffusion en direct.

Après une brève introduction, les présentations de l'assemblée de cette année comprenaient les éléments suivants :

- **Résultats de l'évaluation actuarielle de 2020** - L'actuaire du RRSPNB, Solutions Mieux-être LifeWorks, a donné un aperçu complet de l'évaluation actuarielle de 2020 (voir page 4) et de ce qu'elle signifie pour votre régime.
- **Le chemin vers la retraite** - L'équipe des Services aux membres de Vestcor a expliqué ce à quoi vous pouvez vous attendre jusqu'à votre retraite, ainsi que certaines des dates importantes que vous devez garder à l'esprit.
- **Rapport sur les placements et l'administration du régime en 2020** - Le gestionnaire des placements et l'administrateur du régime, Vestcor, ont passé en revue le rendement des placements du RRSPNB en 2020 et ont fait le point sur les services administratifs qu'ils fournissent aux participants.
- La réunion s'est terminée par une **séance de questions et réponses** avec les questions soumises par les membres.

Si vous n'avez pas pu y assister, ou si vous voulez obtenir de plus amples renseignements, visitez le site vestcor.org/aai2021rrspnb où vous pourrez :

- regarder l'enregistrement de l'assemblée annuelle;
- prendre connaissance des présentations;
- lire les questions et les réponses;
- trouver notre Guide des ressources clés.

MODIFICATION DES DOCUMENTS CONSTITUTIFS

La *Loi sur les prestations de pension (LPP)* du Nouveau-Brunswick exige que les participants soient informés de toute modification apportée aux documents constitutifs du RRSPNB. À ce titre, le conseil des fiduciaires aimerait vous informer de la modification suivante qui a été déposée auprès du surintendant des pensions :

- La politique de financement du RRSPNB a été modifiée pour intégrer le nouveau taux d'actualisation de 4,50 % par année approuvé par le conseil des fiduciaires du RRSPNB à compter du 1^{er} janvier 2021, et pour refléter les ajustements déterminés à la suite d'une étude de mortalité propre au RRSPNB utilisant l'expérience de 2014 à 2018.

La version actualisée de la politique de financement est disponible sur le site Web suivant : vestcor.org/rrspnb.